



Réunion publique du Conseil de quartier Manin-Jaurès
Mardi 10 décembre 2024- 19h
CEPROC- 19 rue Goubet



Réunion animée par **Nicolas NORDMAN** délégué du Maire pour le Conseil de quartier Manin-Jaurès et en présence de **Gwenaëlle AUSTIN** adjointe au Maire

ORDRE DU JOUR

- **Comment venir en aide aux personnes à la rue dans le quartier**, en présence de :
 - Nicolas IODICE (Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA))
 - Céline BROCAS (Service Maraude Paris Nord d'Emmaüs Solidarité)
 - Esther GILBERT (Association France Terre d'Asile)
 - Charlotte LEONETTI et Clara PECQUEUR RONCERAY (Samu Social)
- **De nouveaux projets pour le conseil de quartier :**
 - Pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion de tout.e.s : la création d'un label « commerce attentionné »
 - En matière de propreté, comment s'engager ?en présence d' Aimel CHAIBI et Sonia JERRARI (Membres du groupe référent)

Mot d'introduction de Nicolas NORDMAN

Nicolas NORDMAN a tenu à rendre hommage à Roger MADEC, décédé le 10 décembre 2024.

Maire de 1995 à 2013, le 19^{ème} arrondissement a été marqué par ses actions et son engagement pour le territoire et ses habitants.

Plusieurs hommages ont été prévus pour célébrer sa mémoire :

- registre de condoléances mis à disposition du public dans le hall de la Mairie du 19^{ème}
- Recueil devant sa dépouille au funérarium de Paris-Batignolles le vendredi 13 décembre 2024
- Hommage à la Mairie du 19^{ème} avec minute de silence le lundi 16 décembre



Lors de cette réunion publique, Nicolas NORDMAN a souhaité montrer aux habitants les dispositifs mis en œuvre dans l'arrondissement pour venir en aide aux personnes en situation de rue. La présentation conjointe de différentes associations rend compte également des multiples démarches existantes. La question du sans-domicilisme est un enjeu majeur du territoire et une préoccupation à laquelle élus, associations et habitants tentent de répondre. L'objectif de cette réunion publique est d'ailleurs de donner des clés d'actions aux habitantes et habitants du quartier.

Enfin, les actions du conseil de quartier seront aussi présentées afin de mobiliser les habitantes et habitants sur les 2 enjeux identifiés par le groupe référent : la propreté des rues et le cadre de vie d'une part, l'accessibilité du territoire, de l'autre.

Mot d'introduction de Gwenaëlle AUSTIN

La question de la solidarité est essentielle dans notre arrondissement, le territoire est particulièrement sensibilisé à ces enjeux.

Pour celles et ceux souhaitant s'engager, la Nuit de la Solidarité se tiendra le jeudi 23 janvier, pour sa 8^{ème} édition : [Devenez bénévole pour la Nuit de la Solidarité du - Ville de Paris](#)

L'objectif est d'aller à la rencontre des personnes en situation de rue et de les compter.

Cette démarche est nécessaire pour construire politiques adaptées et apporter des solutions aux problématiques observées sur la réalité du terrain. L'édition de 2024 a ainsi permis de recenser 3 492 personnes en situation de rue à Paris et 380 dans le 19^{ème} arrondissement.

Comment venir en aide aux personnes à la rue dans le quartier ?

En présence de :

- Gwenaëlle AUSTIN (Adjointe au Maire)
- Nicolas IODICE (Chef d'unité à la Direction de la police municipale et de la prévention- Unité d'Assistance aux Sans-Abri)
- Céline BROCAS (Cheffe de service à la Maraude Paris Nord d'Emmaüs Solidarité)
- Esther GILBERT (cheffe de service maraude - Association France Terre d'Asile)
- Charlotte LEONETTI et Clara PECQUEUR RONCERAY (responsable adjointe pôle coordination des acteurs veille sociale- Samu Social)

Présentation de l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA) et de ses actions

L'UASA est une unité de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP), créée en 2024 et qui a la spécificité de compter également en son sein des travailleurs sociaux. Cette double casquette est un atout car cela permet d'une part de venir en aide aux publics vulnérables (femmes enceintes, mineurs isolés, personnes étrangères etc.) et d'autre part d'intervenir sur des sites qui peuvent être compliqués et/ ou à risque (bois, square, tunnels, canaux, squats, personnes à la rue présentant des signes d'ivresse ou de consommation de drogues, campements etc.)

Elle intervient tous les jours de la semaine et sur tout le territoire parisien, de 7h à 22h. L'UASA, qui relève d'une compétence ville, est divisée en 3 Brigades intervenant dans des secteurs différents : Brigade Bois de Boulogne, Brigade Vincennes, Brigade Centre Nord.

Chaque jour 8 équipages sortent en maraude et répondent aux signalements, qu'ils proviennent d'habitants ou d'acteurs partenaires tels que le Samu Social, entre autres. L'intervention du Samu Social se fait par exemple lorsqu'il y a plus de 3 tentes regroupées au même endroit, ce qui constitue alors un campement.

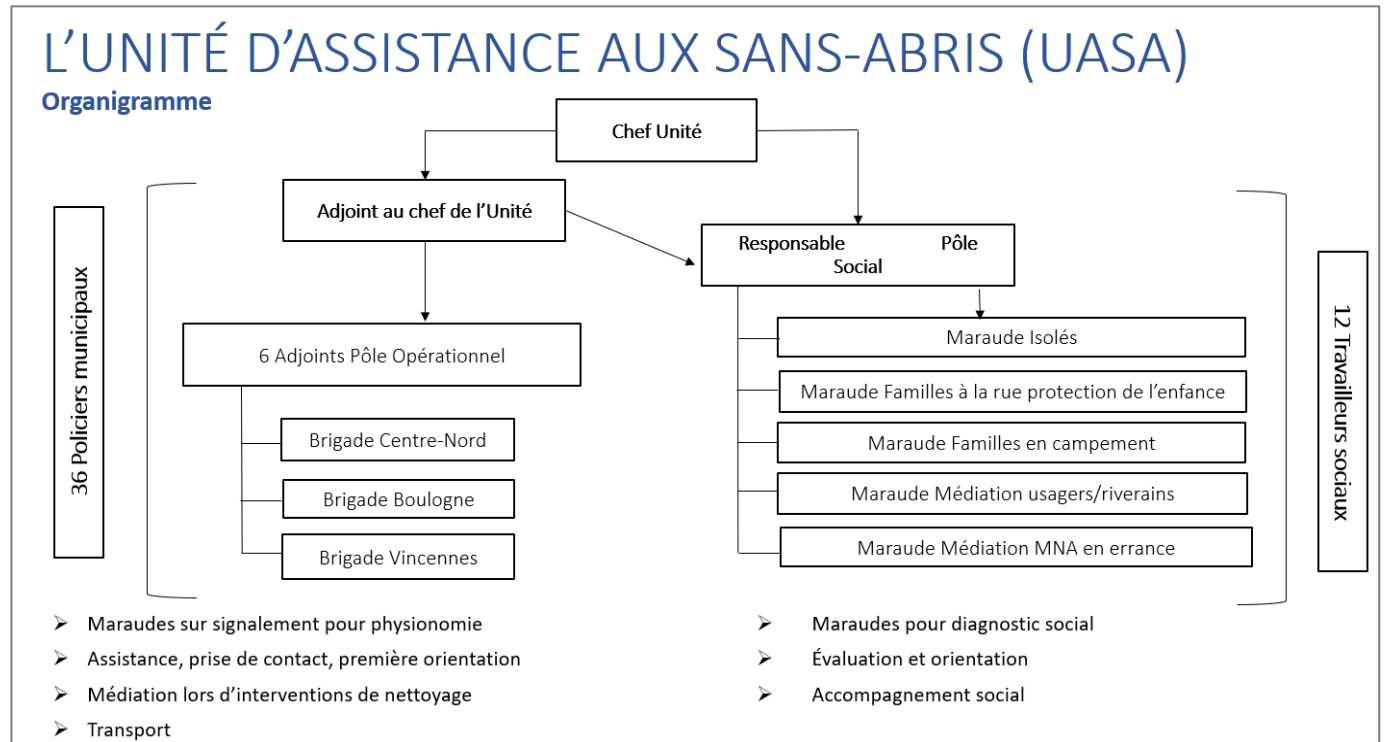
Formée à l'assistance, l'UASA s'occupe aussi si besoin du transport de personnes qui le souhaitent vers des lieux ressources, le plus souvent un foyer où passer la nuit, un lieu pour se doucher, un rendez-vous médical etc.

La brigade est également composée de 14 travailleurs sociaux qui interviennent spécifiquement auprès des familles et de la protection de l'enfance, notamment dans le cadre de la mise en mendicité des enfants).

L'objectif de l'UASA est ainsi de faciliter la sortie de rue des personnes vulnérables en s'appuyant sur les outils du travail social (évaluation, orientation, insertion) et la médiation.

La mise à l'abri est réalisée par la préfecture de police et correspond à la situation administrative de la personne (c'est-à-dire qu'elle n'est plus à la rue) alors que la sortie de rue désigne l'accompagnement par les travailleurs sociaux pour répondre à un cas individuel et permettre à terme la réinsertion de la personne suivie.

Enfin, l'UASA permet aussi d'agir pour la régulation des usages (par exemple le nettoyage des rues dégradées suite à la présence de campements), d'accompagner les services municipaux ainsi que les maraudes, réalisées par les associations.



A noter que l'UASA propose aussi des places « maitre-animal » dans certains établissements pour permettre aux personnes en situation de rue d'être hébergées avec leur animal de compagnie. Des associations dédiées à la protection des animaux sont aussi des acteurs partenaires pour nourrir les animaux, offrir des soins vétérinaires etc.

En 2023, l'action de l'UASA ainsi permis de :

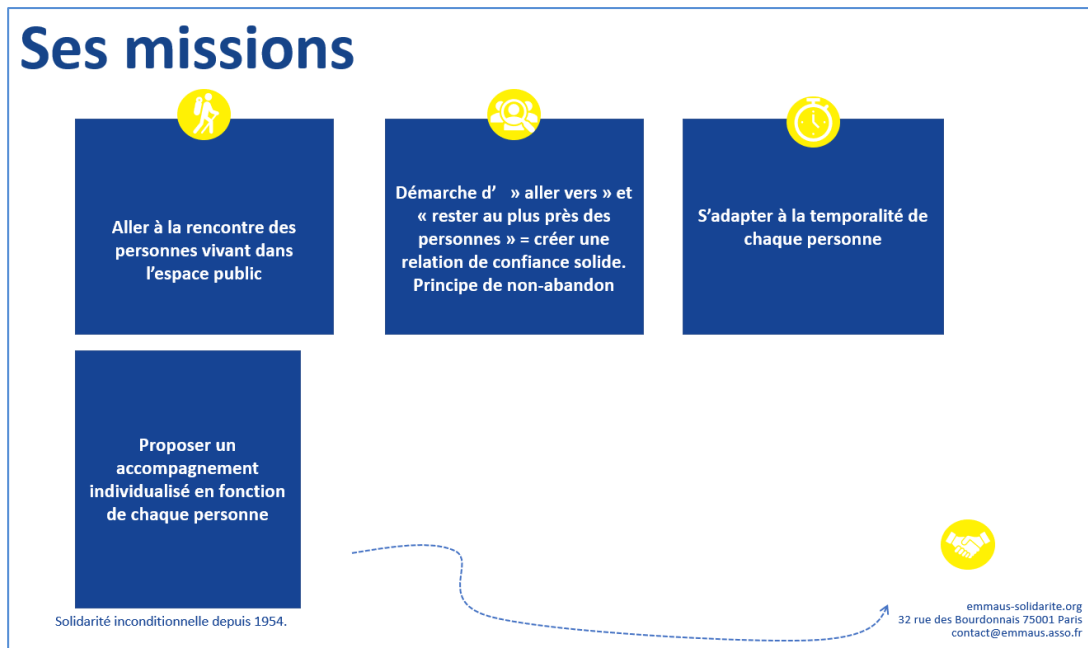
- Visiter 27 798 sites
- Rencontrer 47 478 personnes
- Recevoir 1 636 signalements
- Réaliser 55 opérations de mise à l'abri
- Permettre 206 sorties de rue

Si vous souhaitez faire un signalement pour venir en aide à une personne en situation de rue, vous pouvez le faire sur le site internet du Samu social, disponible au lien suivant : <https://www.samusocial.paris/signaler-une-personne-la-rue>

Présentation de la Mission d'Intervention sociale (MIS) Paris Nord d'Emmaüs

Créé en 2008, le service de la Maraude d'Intervention Sociale (MIS) Paris Nord fait partie de l'association Emmaüs et intervient dans 4 arrondissements parisiens, le 9^{ème}, 10^{ème}, le 18^{ème} et 19^{ème}.

L'équipe est constituée de 7 travailleurs sociaux, entièrement dédiés à l'accompagnement d'adultes isolés et ne pouvant aller dans d'autres institutions. Ces personnes dites « ancrées dans la rue », présentent une grande exclusion sociale et ont le plus souvent des parcours de vie difficiles. Souvent, ces personnes sont en situation de « non-recours » et n'envisagent que difficilement de quitter la rue, c'est pourquoi la MIS pratique un accompagnement de long terme voire de très long terme.



La raison d'être d'Emmaüs est de pratiquer « l'aller-vers » afin de créer un lien entre les personnes accompagnées et les membres de l'équipe pour permettre aux personnes de quitter la rue.

La MIS travaille en semaine de 9h à 18h, en réalisant des roulements pour les maraudes, particulièrement « les nocturnes » de mercredi et jeudi allant jusqu'à 22h. Les maraudes se tiennent également 2 week-ends par mois.

Plusieurs dispositifs de Veille Sociale

Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF): dans chaque département est mis en place, sous l'autorité du représentant de l'Etat, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou service qu'appelle leur état.

Un public multiple : une offre diversifiée

- Le 115
- Les Permanences Sociales d'Accueil (PSA)
- Les Accueils de jour et les Espace Solidarité et Insertion (ESI)
- Haltes de nuit et certains dispositifs de mises à l'abri ponctuelles

Les Maraudes d'Intervention Sociale

- Chaque arrt doté d'une MIS
- Plusieurs arrts pour une MIS

Différents types de Maraudes

Les Maraudes bénévoles (protection civile, Secours populaire, Croix-Rouge, Robin des Rues, maraudes paroissiales, etc)

Les Maraudes spécialisées (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, Coup de Main, France Terre d'Asile, Equipe mobile EGO, etc)

Les Maraudes d'Evaluation et d'Orientation (Equipes Mobiles d'Aide, Unité d'Assistance aux Sans Abri, Brigade d'Assistance aux Pers. Sans Abri, Recueil Social RATP, etc)

Les Maraudes d'Intervention Sociale (Aurore, les Enfants du Canal, Aux Captifs la Libération, Opellia-Charonne, Emmaüs Solidarité)

En 2024, la MIS a permis d'aller à la rencontre au moins une fois de 804 personnes et d'accompagner 757 personnes faisant l'objet d'une veille sociale, c'est-à-dire ayant créé un premier lien avec la structure.

L'hébergement d'urgence

Le Samu social est un partenaire privilégié de la MIS, notamment dans le cadre des solutions d'hébergement recherchées, qu'il s'agit de haltes de nuit, de mises à l'abri ponctuelles, de l'activation du Plan Grands Froids (réquisition de gymnase par exemple), de centres d'hébergement « pérenne », de résidences sociales et pensions de familles et enfin d'un logement définitif.

Ainsi, une fois que le service d'Emmaüs a créé un lien avec les personnes à la rue, les travailleurs sociaux les accompagnent pour leur apporter une réponse, la plus adaptée à leur situation, dans le but de quitter la rue. Puis une demande est envoyée au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) où les personnes à la rue passent un entretien individuel pour savoir si un logement pourra leur être attribué ou non.

Si le délai de réponse après cette commission est rapide, de 1 jour à 1 semaine en moyenne, le délai de retour du SIAO suite à la prise de contact peut aller de 6 mois à 2 ans. 45 000 places d'hébergement sont disponibles à Paris mais cela est insuffisant au regard de l'urgence sociale : 700 personnes sont décédées à la rue en 2024 avec une espérance de vie moyenne de 49 ans.

En 2023 seules 5 personnes ont refusé le logement qui leur avait été proposé par le SIAO.

La Mараude d'Intervention Sociale Paris Nord- en 2023



- Nombre de maraudes: **490** dont 40 avec des partenaires
- Nombre de personnes différentes rencontrées: **1638**, dont **362** dans le 19^{ème} (+9%/2022) dont:
 - **804** personnes rencontrées une seule fois
 - **757** personnes bénéficiant d'un accompagnement de type « veille sociale »
 - **102** personnes bénéficiant d'un accompagnement global
- **356** accompagnements physiques (en grande majorité médicaux)

Présentation de France Terre d'Asile

France Terre d'Asile (FTDA) est une association comptant 25 membres, qui agit prioritairement pour communiquer leurs droits aux personnes à la rue, notamment aux celles exilées, qui assure également un accompagnement social, juridique et administratif. L'équipe est constituée d'une directrice, de 2 Chefs de service, de 11 intervenants sociaux, de 10 médiateurs et d'une secrétaire comptable.

Le cœur des actions de FTDA est la réalisation de maraudes, qui ont lieu du lundi au vendredi de 7h à 20h et de 12h à 20h les week-ends et jours fériés.

Ces maraudes permettent d'identifier les personnes à la rue en vue de leur mise à l'abri. C'est pourquoi FTDA est régulièrement amené à travailler avec l'Unité d'Assistance aux Sans-abri (UASA). Ainsi, il a été réalisé 27 opérations de mises à l'abri en 2023 et plus de 5 000 personnes ont été accompagnées.

Enfin, l'une des autres missions de FTDA est de procéder à des opérations de comptage pour pouvoir faire un bilan de la situation sociale et adapter les interventions, afin de répondre au mieux aux besoins des personnes sans domicile.

FTDA intervient lors de leurs maraudes quotidiennes mais aussi à la suite de signalements faits par les services municipaux (services de police municipale, Direction de la Propreté et de l'Eau, services scolaires etc.) ou par les habitants.

25 langues sont parlées au sein de l'équipe, cela pour permettre de communiquer et de porter assistance au plus grand nombre possible, particulièrement dans les campements où sont présentes des personnes étrangères, dont la plupart sont non-francophones (Dari, Pashto, Arabe, Tigrigna, Amharique etc).

Lors des maraudes, les équipes interviennent toujours en binôme, composé d'un intervenant avec une compétence spécifique sur le volet juridique (en lien avec l'asile) et d'un second agissant dans le domaine social.

Missions de la Maraude

Identifier, évaluer et informer les personnes exilées, sans domicile fixe à Paris et en petite couronne.

Résoudre les problématiques juridiques et administratives spécifiques, proposer des orientations adaptées et accompagner sur le volet juridique et social.



- Information
- Evaluation
- Orientation et/ou accompagnement
- Veille sur l'évolution campements
- Veille individuelle en fonction des vulnérabilités
- Adaptation de son intervention en rue en fonction des besoins évalués
- Participation aux opérations de Mise à l'abri

Concernant le volet juridique, lors des maraudes auprès de personnes exilées l'équipe fournit le guide réalisé par l'association « Watizat ». La raison d'être de cette association est de garantir le respect des droits juridiques des exilés et de recenser « *des informations claires sur la procédure d'asile, les demandes de titre de séjour et les adresses et conseils utiles au quotidien (permanences juridiques, distributions de nourriture, accès aux soins, douches, accueils de jour, cours de français, etc.)* ». Elle propose la mise en relation des personnes exilées avec les acteurs du territoire, pouvant leur venir en aide. Pour répondre au mieux aux besoins des exilés, ce guide a été pensé directement en concertation avec eux et est disponible en plusieurs langues, au format papier ainsi qu'en numérique.

Ce guide est consultable au lien suivant : [Guides Paris – Watizat](#)

L'équipe de France Terre d'Asile travaille avec de nombreuses autres associations (médecins sans frontières, Croix-Rouge, Samu social de Paris, l'Armée du Salut etc.) ou acteurs institutionnels (ville de Paris, Préfecture de région, l'Agence Régionale de Santé etc).

Éléments statistiques 2023

- 3584 personnes enregistrées dans le logiciel interne dont 2536 adultes, 643 enfants et 405 Mineurs Non-Accompagnés
- 1547 personnes « vulnérables » (familles, couples, femmes isolées)
- 23% de femmes soit 592 femmes adultes, dont 35% en famille, 28% isolées, 24% mères isolées et 13% en couple
- Sur un total de 643 enfants, 231 ont moins de 3 ans, 107 entre 3 et 5 ans, 149 entre 5 et 10 ans, 151 entre 10 et 18 ans (+5 dont l'âge est inconnu).

Présentation du Samu Social

Le Samu social est un acteur essentiel de la lutte contre le sans-abrisme et accompagne nombre d'acteurs de la solidarité, à l'exemple d'Emmaüs ou de France Terre d'Asile. Outre la protection des personnes en situation de rue, le Samu social de Paris a aussi pour mission de leur proposer un hébergement temporaire. Ainsi, une fois que les travailleurs sociaux ont déjà rencontré les personnes à la rue ils peuvent entamer une demande d'hébergement auprès du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), qui lui-même peut venir appuyer une demande de logement social.

Dans le 19ème arrondissement, les maraudes sont réalisées par des acteurs professionnels, complétées d'une centaine de maraudes associatives.

Celles professionnelles sont constituées de 13 Missions d'Intervention Sociale (MIS) et de 4 Maraude d'Evaluation et d'Orientation (MEO), menant chacune des actions différentes.

Une quinzaine de maraudes spécialisées se déploient également pour venir à la rencontre de personnes à la rue avec des problématiques spécifiques telles que l'addiction, les troubles psychiques, une situation d'exile etc.

Les maraudes associatives agissant dans l'arrondissement sont réalisées une fois par semaine par les Robins des rues, l'Ordre de Malte, Emmaüs, l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA), Charonne Opélia, Aurore, Atoll, Gaïa.

Pour être mise en relation avec le Samu social, soit la personne en situation de rue peut elle-même se signaler, soit une tierce personne peut le faire mais toujours avec le consentement de celle sans-abri.

Suite aux maraudes réalisées, plusieurs lieux sont identifiés par la veille sociale pour mettre à l'abri les personnes en situation de rue. Dans le 19ème arrondissement le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) fait ainsi appel à différentes structures d'accompagnements : accueils de jour, structures municipales, structures de santé comme par exemple les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)

SIAO

service intégré d'accueil

et d'orientation

Focus 19e arrondissement**Offre veille sociale de proximité : les dispositifs dans les murs**

- 2 accueils de jour :
 - o Le Cèdre (Secours Catholique), 23 boulevard de la Commanderie
 - o L'Espace Solidarité Insertion la Maison du Partage (Armée du Salut), 32 rue Bouret
- L'Espace Parisien des Solidarité du 19e, 17 rue Meynadier
- La bagagerie Au Bagage du Canal, 11 Passage de Flandre
- Des dispositifs spécialisés addictions et réduction des risques : CAARUD Boréal, CAARUD Kaléidoscope, CSAPA du 19e ...

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Le Samu Social travaille étroitement avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) dont l'objectif est d'apporter une solution d'hébergement aux personnes à la rue, mais pas uniquement. En effet, le SIAO tente d'avoir une approche globale et pour cela agit tout à la fois pour :

- Le recensement des demandes d'hébergement d'urgence ou d'insertion ainsi que de logement adapté
- Le recense de l'offre matière d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ainsi que de logement adapté
- La réalisation de l'évaluation sociale, médicale ou psychique des personnes mises à l'abri
- L'orientation des personnes mises à l'abri vers la solution la plus adaptée à leur besoin
- La gestion du service d'appel téléphonique du Samu social, le 115
- La coordination avec les autres acteurs de la veille sociale (équipes mobiles, accueil de jour...)
- Suivi des personnes prises en charges jusqu'à la stabilisation de leur situation

Concernant l'hébergement d'urgence, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) permet de proposer un hébergement de 1 à 3 nuits pour les personnes en situation de rue. Il y applique le principe de continuité d'hébergement, c'est-à-dire qu'une fois le contact initié avec les personnes au sein du SIAO, elles ne sont pas laissées sans logement. A l'échelle parisienne, le SIAO propose ainsi 20 065 places d'hébergement.

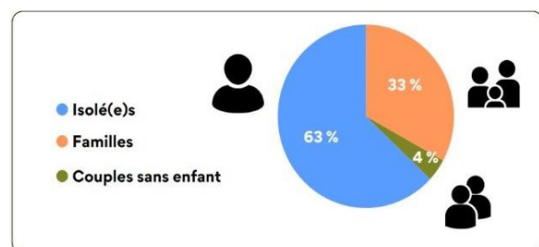
SIAO

service intégré d'accueil

et d'orientation

Le Pôle Habitat du SIAO Paris

2023	Nb de places régulées par le SIAO	% des places
Hébergement	20 065	44%
Hôtel stabilisé	16 000	35%
Résidence Sociale	3 848	8%
Solibail	3 700	8%
FJT	966	2%
Pension de Famille	441	1%

**45 610** places régulées**18 126** personnes sur liste d'attente
(Données 2023)**1123** admissions par mois en moyenne en 2023

A noter cependant que la demande est si forte qu'il y a 18 126 personnes en listes d'attente.

Présentation des actions du conseil de quartier Manin-Jaurès

Le label « *commerce/ quartier attentionné* »

Le conseil de quartier Manin-Jaurès porte deux principaux projets : la mise en place d'un label « *commerce/ quartier attentionné* » en faveur de l'accessibilité et l'engagement pour un meilleur cadre de vie, notamment en lien avec la propreté des rues.

Le label « *commerce/ quartier attentionné* » est porté par une partie du groupe référent, réunie dans le groupe de travail dédié aux questions d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Cette initiative est née du constat fait par plusieurs membres du groupe référent, ayant un proche en situation de handicap et nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant, de la difficulté d'accéder à de nombreux commerces du quartier.

Les 4-5 personnes actives sur le sujet de l'accessibilité se sont donc mobilisées pour sensibiliser les commerçants à cet enjeu.

Pour cela, une marche exploratoire a été réalisée le 25 mai 2024 pour visiter les commerces du quartier de l'Ourcq. 9 personnes se sont rendues sur place, en binôme dont 2 personnes en situation de handicap, afin d'évaluer l'accessibilité des commerces, au regard de 4 types de handicap. Cette démarche a permis d'ouvrir le dialogue avec les commerçants, dont certains ont installé ultérieurement des équipements en faveur de l'accessibilité (rampes notamment).

De plus, cette marche a aussi été l'occasion de mettre en avant les commerces qui étaient déjà accessibles mais qui ne l'indiquaient pas clairement. C'est dans cette visée que le label a été également pensé, afin de permettre aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) d'identifier les commerces accessibles, facilitant de ce fait leur quotidien.

Afin de poursuivre la démarche entreprise, une autre marche exploratoire est envisagée en 2025, ainsi que la réalisation d'une cartographie des commerces accessibles.

Journée de nettoyage

Le conseil de quartier est engagé sur les questions relatives au cadre de vie et à la propreté des rues. Un groupe de travail s'est d'ailleurs formé autour de cette thématique et a organisé le 1^{er} juin 2024 une opération de propreté des rues. Le parcours est parti du métro de l'Ourcq pour aller jusqu'à la rue Georges Thill, permettant ainsi de faire découvrir le conseil de quartier aux habitants rencontrés sur le trajet. 4 participants se sont mobilisés et ont contribué au ramassage de 12 kg de déchets.



Ces opérations ont pour but de faire connaître les actions du conseil de quartier mais aussi de sensibiliser les habitants aux gestes civiques, la majorité des déchets étant surtout liés aux mauvaises habitudes contribuant à dégrader les rues (jets de mégots, canettes et emballages alimentaires).

Diverses questions :

- Un habitant alerte sur la présence d'une grille à proximité de la petite ceinture où de nombreux déchets sont déposés.

L'élu de quartier, Nicolas NORDMAN, a été informé de cela et un grand nettoyage est prévu pour débarrasser cette grille des débris.

- Comment rendre la rue Georges Thill plus propre et éviter notamment l'occupation des bancs par des personnes qui dégradent la rue ?

La rue George Thill fait partie des rues sous haute surveillance par le service de la propreté. La rue est balayée tous les jours et lavée deux fois par semaine et la rue est régulièrement traitée par l'équipe Urgence Propreté. Malheureusement et malgré les interventions régulières des équipes, les souillures se renouvellent rapidement. Les habitants sont invités à utiliser l'application pour smartphone « Dans ma rue » lorsqu'ils souhaitent faire un signalement auprès du service de la propreté. Le signalement sera directement transmis au service concerné qui interviendra dans les meilleurs délais

Concernant la question des bancs et de leur occupation, c'est un sujet récurrent faisant l'objet de nombreuses discussions. En effet, il y a d'une part la sollicitation d'habitants pour développer les bancs dans l'espace, afin de répondre notamment au besoin d'assises pour les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, personnes en situation de handicap, femmes enceintes etc.), d'autre part il y a des habitantes et habitants qui sont préoccupés par l'occupation de ces bancs.

Pour répondre au mieux à ces 2 impératifs les marches exploratoires sont un bon outil à mobiliser car elles peuvent permettre d'identifier les lieux opportuns pour l'installation des bancs afin d'éviter ces occupations, notamment le soir, qui génèrent des nuisances.

- De nombreuses personnes se plaignent de problèmes de propreté le long du Canal du Bassin de la Villette mais cette situation n'était-elle pas liée au manque de toilettes publiques ?

Des toilettes sont d'ores et déjà présentes dans l'espace public et en période estivale une dizaine de toilettes publiques supplémentaires sont installées le long du Bassin de la Villette dans le cadre de Paris Plage. Ce dispositif est calibré pour répondre à l'afflux de visiteurs durant cette période. Les recoins urine, identifiés par le service de la propreté, sont traités à l'eau chaude et avec du surodorant.

De plus, il est rappelé qu'il est interdit d'uriner dans la rue sous peine d'une contravention de 145 euros, délivrée par la police municipale.

- Existe-t-il des dispositions prévues pour relancer le marché qui à ce jour manque de dynamisme ?

Plusieurs marchés du territoire présentent des difficultés à se pérenniser, notamment faute de clients, en raison de la concurrence qu'ils subissent par les supermarchés. Malgré les nombreux efforts faits pour attirer les commerces, le cœur du problème demeure le manque de clientèle.

A noter que s'il n'existe pas de dispositifs particuliers à destination des marchés alimentaires, la ville de Paris propose une politique commerciale incitative et volontaire pour soutenir les commerces de proximité et les artisans locaux.

Toutes les politiques d'accompagnement des commerces parisiens sont présentes sur le site internet de la ville : [Le soutien de la Ville aux commerces de proximité - Ville de Paris](#)

Parmi elles, il peut être cité le label « Fabriqué à Paris », qui récompense l'artisanat parisien et donne de la visibilité aux lauréats via leur participation à des marchés de créateur par exemple.

De même, le programme CosTo de la société d'économie mixte de la Ville de Paris (SEMAEST) propose un coaching digital, afin de favoriser et développer les activités en ligne des commerçants et artisans parisiens. Enfin, en complément de l'accompagnement économique et informatique, les artisans et commerçants sont aussi aidés en cas de difficultés juridiques, la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) ainsi que le Barreau des Avocats de Paris proposant gratuitement leur appui et expertise.

- Concernant la propreté des rues, n'y aurait-il pas un enjeu majeur de sensibilisation notamment auprès de la jeunesse et des enfants ? Est-ce que des liens plus étroits avec les écoles pourraient être envisagés ?

La sensibilisation est effectivement l'un des objectifs majeurs en matière de propreté des rues. Le service de la propreté organise tous les mois, dans un quartier de l'arrondissement, une « Opération 100% propreté » : en plus du traitement renforcé du quartier (balayage, lavage, enlèvement des dépôts, dégraffitage, désaffichage...), les équipes organisent des ateliers de sensibilisation, notamment auprès des écoles.

Par ailleurs, dans le cadre des « Territoires Zéro Déchet » Bassin de la Villette et Danube-Marseillaise-Solidarité, des associations organisent des ateliers de sensibilisation auprès des enfants notamment, sur le temps scolaire et périscolaire.

Enfin, à noter que dans le cadre du conseil de quartier des actions sont également entreprises, à l'exemple des journées de nettoyages qui constituent l'un des moyens de sensibiliser les habitants. Le travail auprès des écoles est intéressant. Pour aller plus loin et suite à la proposition d'un des habitants présents à la réunion publique, l'idée de plateforme pour mutualiser les idées en matière de propreté serait à approfondir.

- Que faire pour empêcher les cyclistes d'accrocher leurs vélos le long des trottoirs alors qu'il y a un parking vélos à proximité ?

Les vélos doivent stationner en priorité sur les places de stationnement qui leur sont dévolues. Un travail important est mené pour augmenter le nombre de places de stationnement vélo sur l'arrondissement. Le stationnement sur le trottoir n'est cependant pas interdit sous réserve de ne pas constituer un danger pour les autres usagers et de ne pas gêner la circulation. Malgré la gêne que représente cette pratique, il est juridiquement impossible de retirer le vélo sans sanction de la police en amont. Celle-ci a une procédure stricte à suivre avant de les retirer, sous peine de pouvoir être attaquée par la ou le cycliste mis en cause.

Il est toutefois interdit de stationner sur l'espace public pendant une période prolongée. Il est possible de demander l'enlèvement d'une épave de vélo en le signalant sur l'application pour smartphone « Dans ma rue ».

* les éléments en italique sont ajoutés au compte rendu pour complément d'information

Bureau des Conseils de quartier

5/7 place Armand Carrel, 75019 Paris


01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85


cabma19-conseilsdequartier19@paris.fr



**RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS
DE VOTRE CONSEIL DE QUARTIER**

 [@conseilsdequartier19](https://www.instagram.com/conseilsdequartier19)

 [@monquartier19](https://twitter.com/monquartier19)

 [Conseils de quartier du 19e](https://www.facebook.com/Conseilsdequartierdu19e)